



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 2 avril 2015

Monsieur Florent Devaud
Commissaire enquêteur
Mairie
39 route de Pontenx
40200 SAINT-PAUL EN BORN

Transmission électronique : mairie.stpaulenborn@wanadoo.fr

Objet : Enquête publique préalable à un défrichement pour mise en culture sur la commune de Saint-Paul en Born – Demandeur : SCEA Gaston et Fils à Mimizan – Enquête du 17 mars au 16 avril 2015

Cabinet d'étude : ETEN environnement à Parentis

I – Contexte : Surface à défricher pour la mise en culture : 48,2 ha sur terrain plat de 52 ha , altitude 50 m, avec boisement compensateur égal. Située dans le prolongement exact de la piste de l'aérodrome de Mimizan au lieu dit les « Landes de Capas.

II – Avis de la DDTM du 26 janvier 2015 avec demande de réponse dans les 15 jours (donc avant le 10 février). Il est proposé que l'Etat ne s'oppose pas au défrichement sous les réserves suivantes :

- 11- Mise en réserve boisée de 16,7 ha pour préserver l'habitat de la Fauvette pitchou
 - 12 - Mise en réserve boisée de 25,1 ha pour le Fadet des Laîches
 - 13 - Mise en réserve boisée de 1,1 ha pour protection des fossés et du ruisseau
 - 14 - La surface restante à défricher est de 5,35 ha qui devrait être compensée par autant de terrain non affecté à la production forestière.
 - 15 – La réalisation des travaux est à prévoir entre le 1er octobre et le 1er mars, hors période de reproduction de la faune.
 - 16 – Respect des mesures d'évitement, réduction et compensation proposées dans l'étude d'impact après approbation par la DDTM.
- Le présent courrier ne vaut pas autorisation.

III – Réponse de la SCEA Gaston et fils le 17 février 2015

Considérant que la surface résiduelle à défricher ne rend pas le projet viable, une demande d'entrevue est proposée les 16, 18 ou 19 mars 2015 avec la DDTM en présence d'ETEN Environnement et les services de la Police de l'eau.

Le demandeur fait remarquer que la majorité des terrains demandés à défrichement concerne des secteurs soumis à servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Mimizan, les rendant impropres à l'activité sylvicole. Dans le même courrier, le demandeur s'est engagé à recréer 46,16 ha de milieux reboisés détenant un rôle d'habitat dans la région.

IV – Avis de la Fédération SEPANSO Landes

Nous n'avons donc pas trouvé dans le dossier de septembre 2014 les compléments d'informations correspondant à la conclusion de l'entrevue dont nous ne savons pas si elle a eu lieu. Nous ne pouvons pas donner notre avis sur ce projet dont notamment le résumé non technique ne concerne pas le projet définitif non encore arrêté.

La Fédération SEPANSO Landes partage totalement les analyses de l'autorité environnementale (7 pages en date du 7 février 2015) et souscrit à sa conclusion : *« De manière générale, les enjeux du projet apparaissent donc sous-estimés, notamment en ce qui concerne les zones humides et la ressource en eau. La compatibilité du projet avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2010-2015 n'est pas démontrée. Les mesures proposées paraissent insuffisantes au regard de l'impact notable du projet sur les habitats d'espèces protégées. »*

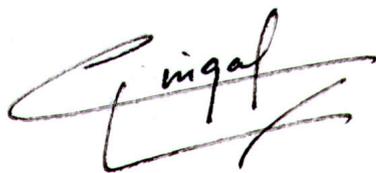
La Fédération tient à souligner la progression constante de l'agriculture dans ce secteur, ce qui induirait sans aucun doute une modification notable du climat local, point qui n'a pas été suffisamment étudié par le pétitionnaire.

En attendant qu'un nouveau dossier soit présenté, la Fédération SEPANSO Landes émet un avis formellement défavorable à ce projet de défrichement afin de développer une monoculture de maïs irrigué, laquelle suppose le recours à des produits phyto-sanitaires dont les impacts sanitaires et environnementaux ont fait récemment l'objet de communications scientifiques très inquiétantes.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Alain CAULLET
Vice-Président Fédération SEPANSO LANDES
Administrateur Fédération SEPANSO AQUITAINE



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO LANDES
Vice-Président SEPANSO AQUITAINE
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen
00 33 (0)5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr